

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEMBEX

Le Nord de la France :

Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

Abonnements : 15 centimes la ligne
Réclames : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Elections du Mercredi 8 Février 1871

POUR

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

DÉPARTEMENT DU NORD

Candidats du Comité national :

MM.

THIERS.

CHANGARNIER, Général.

DE CORCELLES, ancien Membre de l'Assemblée constituante, ancien Ambassadeur à Rome.

BAUCARNE-LEROUX, Maire de Croix, Président du Comice Agricole de Lille

BODUIN, Député sortant.

BOTTIEU, Conseiller à la Cour de Douai.

BRABANT, ancien Maire de Cambrai.

JULIEN BRAME, Député sortant

DE BRIGODE, Propriétaire à Camphin, Chef de Bataillon de la Garde nationale mobile.

CORNE, ancien Membre de l'Assemblée constituante.

DESCAT (Constantin), Maire de Roubaix, membre de l'ancien Conseil général

D'HESPEL, propriétaire à Wavrin, membre de l'ancien Conseil général,

KOLB-BERNARD, député sortant

Alexis DE LAGRANGE, Propriétaire à Morbecque,

LAMBRECHT, ancien Député,

LEURENT (Jules), Industriel à Tourcoing, membre de l'ancien Conseil général

DE MARCÈRE, Conseiller à la cour de Douai,

MAURICE, ancien maire de Douai, membre de l'ancien Conseil général.

DE MELUN, ancien député à l'Assemblée législative.

DE MÉRODE, à Trélon, ancien député à l'Assemblée législative.

PAJOT, notaire honoraire, conseiller municipal à Lille.

PLICHON, député sortant.

Comte ROGER (du Nord), ancien député, lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale de Paris.

DES ROTOIRS, député sortant.

DE STAPLANDE, ancien député à l'Assemblée législative.

ANTOINE THÉRY, Avocat à Lille, ancien bâtonnier de l'ordre.

VENTE, avocat à Lille, ancien magistrat.

WALLON, ancien député à l'Assemblée législative, membre de l'Institut.

ROUBAIX, 6 FÉVRIER 1871

Voir aux dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

Bordeaux, 2 février 1870, 5 h. 30 soir.

Intérieur et guerre à Préfets.

Accusez réception de la note suivante que vous ferez publier et afficher partout où besoin sera. M. Jules Simon, membre du Gouvernement de Paris a apporté à Bordeaux l'annonce d'un décret électoral qui serait en désaccord sur un point avec le décret rendu par le Gouvernement siégeant à Bordeaux.

Le Gouvernement de Paris est investi

depuis quatre mois, coupé de toute communication avec l'esprit public, de plus il est à l'état de prisonnier de guerre; rien ne dit que, mieux informé, il ne fût tombé d'accord avec le Gouvernement de Bordeaux; rien ne dit non plus qu'en dehors de la mission de faire procéder aux élections, donnée en termes généraux à M. Jules Simon, il ait entendu régler d'une façon absolue et définitive le cas particulier des incompatibilités.

Dans ces circonstances, le Gouvernement de Bordeaux croit devoir maintenir son décret; il le maintient, malgré les remontrances et l'ingérence de M. Bismark dans les affaires intérieures du pays; il le maintient au nom de l'honneur et des intérêts de la France.

Un membre du Gouvernement de Bordeaux part aujourd'hui pour porter à la

connaissance du Gouvernement de Paris le véritable état des choses. Fait à Bordeaux, 4 février 1871.

Signé : CRÉMIEUX, L. GAMBETTA, GLAIS-BEZON, L. FOURCHON.

Pour copie conforme : Le préfet du Nord, P. BERT.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bordeaux, 4 février.

Documents communiqués. — Une dépêche de M. J. Favre à M. Gambetta, datée de Versailles, 2 février, dit : « Des difficultés ont surgi sur l'exécution de l'armistice. Dans l'impossibilité de communiquer régulièrement, nous n'avons pas pu vous transmettre le texte de la convention et le tracé sur la carte annexée. Je rétablis le texte que vous enverrez aux chefs de corps. »

Après l'énumération des clauses déjà connues, M. Favre insiste sur l'exécution de l'armistice, ajoutant : « Hier, M. de Bismark a consenti à faire envoyer des pouvoirs au général Manteuffel, pour régulariser avec nos commandants les lignes de démarcation. »

Après avoir conféré avec le comte de Moltke, on me propose, pour terminer, de rendre Bitché et Belfort, qu'alors on ferait une ligne de démarcation. Je ne puis accepter cette proposition, quoiqu'on me dise que Belfort ne peut pas tenir longtemps.

Je demande l'autorisation d'envoyer un officier pour savoir quelle est la situation véritable. Je crois que cela ne sera pas refusé.

En ces conditions, les opérations commenceront devant Belfort et dans trois départements, le Jura, la Côte-d'Or, sauf un règlement à intervenir entre les deux généraux. On me dit que le commandant de Langres ne veut pas reconnaître l'armistice et demande une dépêche chiffrée. Je n'ai pas ses chiffres. Expédiez-lui une dépêche. »

Le Havre, 5 février.

Un décret de M. Gambetta déclare que le Havre et ses arroudissements formeront une circonscription électorale, le reste du département étant occupé.

Bordeaux, 5 février.

Des instructions de M. Gambetta aux préfets, en date du 2 février, demandent d'adresser aux maires les instructions les plus formelles relativement au décret du 31 janvier.

Paris, 2 février. 1871.

Des membres du gouvernement iront à Bordeaux le 10 février, rendre leurs comptes devant l'Assemblée. Le général Trochu a annoncé qu'il refuse toute candidature.

914 prisonniers faits par l'armée de Paris ont été échangés.

Le Journal officiel dit que M. Jules Favre, en traitant à Versailles, était muni des instructions de ses collègues

et accompagné du général Valdan. Le général Vinoy assistait aux délibérations préalables du conseil de la défense.

Le Journal officiel du 1er février annonce que M. Jules Simon va se joindre à la délégation pour faire exécuter la convention du 28 janvier et préparer la réunion de l'Assemblée nationale.

Une proclamation du général Leflo, du 30 janvier, adressée aux soldats, dit : « Tant qu'il y a eu une bouchée de pain dans Paris, vous l'avez défendu; maintenant vous avez de nouveaux devoirs à remplir; donner l'exemple de la discipline, de la bonne tenue et de l'obéissance. »

Le Havre, 4 février 1871.

Demain la Seine sera navigable jusqu'à Rouen.

Les Prussiens ont infligé 2,000 francs de contribution au Nouvelliste de Rouen pour la publication d'une circulaire de Bordeaux sur les élections.

Aucun journal ne paraît à Rouen. L'armistice interdit la circulation des journaux entre Paris et les départements.

Les voyageurs venus de Paris disent que le Journal officiel de mardi a annoncé que J. Simon signifierait à Gambetta que désormais le gouvernement de Paris n'aurait plus le pouvoir.

4,000 Prussiens sont à Dieppe. Honneur n'est pas occupé. Les Prussiens n'ont pas dépassé Reuzeville dans l'Eure.

Bordeaux le 4 février.

Officiel. — Dépêche du général Billot datée de Perrache, 3 février:

« Après avoir couvert la retraite de l'armée conformément aux ordres du général Clinchant, je viens avec son autorisation, sans y être intéressé, rendre compte de la situation au gouvernement de la défense nationale et prendre ses ordres. »

Le 18^e corps et la réserve ont vaillamment combattu, le premier à La Clause et Doye, près du fort de Joux. »

Deux attaques des Prussiens ont été repoussées, nous sommes restés maîtres des positions sur toute la ligne. »

64 prisonniers sont restés entre nos mains. Les pertes de l'ennemi sont considérables.

Le manque de vivres et de munitions joint à l'ensemble des mouvements prescrits en raison de la situation faite à l'armée par l'armistice et exercés par nous pendant trois jours, pendant que l'ennemi marchait pour couper nos communications, m'ont déterminé, conformément aux instructions du général Clinchant, à ordonner la retraite.

Elle s'est effectuée en Suisse, en partie par Gex, pour les corps isolés, auxquels j'ai laissé liberté de leurs manœuvres.

Le combat du 1er nous coûte 700 hommes notamment l'héroïque colonel Achille, qui depuis deux mois, est allé au feu avec des blessures ouvertes.

L'attitude de nos troupes de l'arrière-garde a été admirable au combat de

La Clause et Doye, malgré le découragement produit par l'armistice, la proximité de la Suisse et les privations de toute nature qu'on supportait depuis deux mois. »

Havre, 4 février.

Un voyageur, parti le 2 de Paris, dit que ce jour-là aucun convoi de ravitaillement n'avait encore pénétré dans la ville.

L'ordre y règne toujours. Les journaux parisiens ne sont plus arrivés depuis le 28 janvier.

Le gouvernement ne transmet aucune information.

Londres, 5 février.

L'Observer dit que la nouvelle que l'Allemagne désire Pondichéry est exacte. Elle désire cette possession, non pour obtenir un pied-à-terre aux Indes, mais pour échanger Pondichéry contre Heligoland.

M. Favre ne sait actuellement rien des demandes de territoire ni du montant des indemnités.

Dépêches prussiennes

Versailles, 5 février.

L'Empereur à l'Impératrice.

Officiel. — Des salves d'artillerie doivent être tirées en l'honneur des derniers combats décisifs, du passage forcé des corps français sur le territoire suisse et de l'occupation de tous les forts de Paris par nos troupes.

Le général Podbielski annonce : « Pendant la durée de l'armistice, des nouvelles militaires ne seront publiées qu'en cas d'événements militaires extraordinaires. »

Berlin, 4 février.

Des lettres de Versailles disent qu'à la conclusion de la paix, l'armée allemande qui campe autour de Paris fera son entrée solennelle dans cette capitale.

La Champagne restera occupée par les Allemands jusqu'au paiement de la contribution de guerre. On désigne même, à cette fin, le 5^e corps.

Les autorités militaires allemandes ne dévrent pas de laisser passer pour Paris.

Dans le règlement de toutes les questions de détail, les officiers délégués de Paris montrent une courtoisie qu'on ne saurait trop louer.

Versailles, 4 février.

En dehors de la protestation contre le décret du 31 janvier de M. Gambetta, relatif aux élections, M. de Bismark a adressé en même temps à M. Jules Favre une note assez longue du même contenu. A cette dernière Note, M. Jules Favre a répondu aujourd'hui en promettant d'annuler les restrictions à la liberté électorale.

Les nouvelles de Paris continuent à être très-rares. Nous n'avons rien de plus que ce que nous a apporté le ballon parti le 27 janvier, c'est-à-dire quelques

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 7 FÉVRIER 1871.

LES DAMNÉS DE L'INDE

PAR MÉRÉY

PREMIÈRE PARTIE.

LES COLONS

I

SUITE

— C'est qu'elle est très-belle ! très-belle ! dit Paul Tanneron en s'asseyant sur le banc de la terrasse, pour charger sa pipe plus à l'aise.

— Très-belle ! dit Vandrusen. — Et Française, j'ajoute, moi, dit Raymond. Française créole ! J'ai cru le reconnaître à l'accent.

— De vingt-quatre à vingt-cinq ans, dit Paul en battant le briquet avec précaution.

— Tout au plus, dit Vandrusen. Je la croirais veuve.

— Oui, elle a l'air veuve, ajouta Raymond. Pourquoi ne nous a-t-elle pas parlé de son mari ?

— Oui, c'est une veuve, dit Vandrusen.

— Et créole, oui, vous avez raison, dit Paul; j'ai reconnu cela aux pieds. Elle a des pieds comme les femmes de la Ciotat; ils entreraient dans ma main.

— Avez-vous remarqué ses cheveux ? demanda Vandrusen avec un léger ton d'enthousiasme.

— A peu près, répondit Raymond de Clavières; son madras lui couvrait presque toute la tête.

— Oui, reprit Vandrusen; mais j'ai vu deux boucles épaisses et noires comme des grappes d'ébénier et souples comme des grappes de fuchsia; qui tombaient sur ses épaules, et ces échantillons promettaient beaucoup.

— Vandrusen a raison, dit Paul. Ces deux boucles m'ont frappé... Oh! c'est une très-belle femme! je la verrais partir avec bien du plaisir demain, à moins qu'elle n'amène ses quatre sœurs, avec le maire et le curé de la Ciotat.

Cette simple réflexion de Paul fit sourire tristement la colonie et amena un silence assez long, que Vandrusen rompit le premier.

— Mais comment est-elle venue ici, dit-il venue au milieu de la nuit et du côté de la mer? — Nous le saurons demain, murmura

Paul.

— Oui, si elle nous le dit, remarqua Raymond; ce n'est pas moi qui le lui demanderai.

— Attendez ! dit Vandrusen; il y a un moyen de savoir quelque chose tout de suite... car je vous avoue que mystère commence à me fatiguer et qu'il est lourd à porter jusqu'à demain, si nous veillons... Qui m'accompagne là-bas ? le sable nous dira quelque chose.

— Il a raison, le Hollandais, dit Paul en se levant avec effort; je l'accompagne, Vandrusen... Allons, Vilpran et Torrijos resteront ici au corps de garde.

— Je reste aussi, moi, avec eux, dit Raymond de Clavières en s'asseyant; une femme est là qui dort sous ma protection, je ne m'éloigne pas.

— Il est chevalier français jusqu'au bout des ongles, dit Vandrusen; nous sommes très-curieux, nous...

— Eh bien ! allons nous deux, dit Paul.

Les deux colons descendirent aux bords du golfe, et examinèrent avec une attention scrupuleuse le terrain autour de quelques planches vermoulues qui servaient d'embarcadère.

Tout en cherchant, Paul, lui, faisait ce monologue :

— La belle nuit pour faire une pêche, si nous avions des thys, comme à la Ciotat... C'est que cela ressemble beaucoup à mon pays, Vandrusen ! ce n'est pas une mer fausse comme celle de la Hol-

lande... Tenez, s'il y avait là, vis-à-vis, l'île Verte et la montagne du Bec-de-l'Aigle, on se croirait à la Ciotat... Seulement, chez nous, c'est beaucoup plus beau... Enfin, l'Inde fait ce qu'elle peut quand elle imite la Provence. Pauvre Inde !... En attendant, ce sable ne nous dit rien... Cette femme n'est pas tombée de la lune cependant !... Elle est bien belle !

— Demain, premier quartier, dit Vandrusen.

— Eh ! je ne parle pas de la lune ! dit Paul, je parle de la femme... Quel pied ! Je crois bien que nous ne voyons pas leurs traces sur le sable... Ah !... oui... voici... voici des traces de pieds !... de pieds nus... plus grands que les miens... Regardez, Vandrusen, ce sont des pieds de corsaires; je les reconnais aux griffes d'abordage... et à côté... oui... baissez-vous bien... regardez... il y a d'autres traces imperceptibles... des souliers de paille de Manille... Je les reconnais à l'empreinte... Voyez, tout s'explique très-bien : ces pieds de corsaires arrivent jusqu'ici, au gazon, devant la porte, et on les suit encore; mais en sens inverse, jusqu'à la mer. On a donc accompagné cette femme, et on est reparti, en la laissant toute seule... Voilà ce que je n'aurais pas fait.

— Nous n'en saurons pas davantage cette nuit, dit Vandrusen; et ce que nous avons appris embrouille encore plus le mystère, qui n'était pas mal obscur déjà.

— Ce sont des corsaires de Madura ou de Timor, dit Paul, qui ont pris cette belle femme et l'ont déposée ici comme un lest trop lourd. En voilà, des corsaires honnêtes comme des margilliers ! ce n'est pas le capitaine Mordeille de la Ciotat qui aurait jeté ce lest à la terre quand il commandait la Mouche, un aviso grand comme mon soulier; mais avec ça il vous prenait un anglais de quatre cents tonneaux. Oh ! si nous l'avions ici, le capitaine Mordeille !

— Mais nous avons Surcouf, qui vaut bien Mordeille, je crois, dit Vandrusen.

— Surcouf a du mérite, je ne dis pas non ; mais c'est un Ponantais ; il n'a pas, comme Mordeille, le soleil de la Ciotat dans la tête ; tenez parlez un peu de lui à M. Semainier...

— Je ne connais pas ce monsieur...

— C'est le maire de la Ciotat, un bon loup de mer aussi !...

— Allons retrouver nos amis, dit Vandrusen, ils doivent être inquiets.

— Pas M. le comte, dit Paul, celui-là n'est jamais triste...

— Oui, devant nous, remarqua Vandrusen, mais quand il est seul...

— Oh ! interrompit Paul, quand il est seul, il fait ce qu'il veut, cela m'est bien égal ; mais il nous donne toujours à nous le bon côté du caractère. S'il n'avait pas les mains fines et délicates comme tous les nobles, il travaillerait à la terre avec nous ; il défricherait, il semerait, il planterait. Il a des doigts de fer pour